Trente-huitième Année — N° 141 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | DIMANCHE 21 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 MAI 1893.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

Un puissant adversaire. — M. Constans. — M. Dupuy et M. Carnot. — Une réconciliation.

Paris, 19 mai. — On comprendra que ce n'est pas à la légère que nous annoncions, l'autre jour, que le ministère Dupuy ne ferait pas les élections.

Le cabinet, au surplus, a vécu devant la Chambre, et, de l'avis unanime, il ne lui reste plus que le souffle.

Quelqu'en soit le motif, le Cabinet est défunt avant la lettre: il ne reste plus qu'à l'enterrer.

Le Cabinet a eu dès la première heure un gros adversaire contre lui, et ce dernier, adroit politicien, a mis tout en œuvre pour jeter bas le Cabinet que M. Carnot avait imaginé pour lui barrer l'accès du pouvoir. Il a tellement effrayé M. Dupuy et ses collaborateurs, que, de guerre lassé, espérant s'en débarrasser, le gouvernement a fait offrir à M. Constans, une grosse ambassade.

Il nous a été donné de dire que ce dernier n'attendait que cela pour avoir une occasion de franchir le seuil de l'Elysée.

La conversation qu'il eut avec M. Carnot fut longue. Nous ne dirons rien des explications échangées, mais M. Dupuy put se convaincre, et peut-être M. Carnot, qu'ils avaient devant eux un gros adversaire et de plus fort résolu.

M. Constans avait eu du reste l'occasion de dire que, s'il n'était pas au pouvoir lors de la consultation électorale prochaine, les élections se feraient dans son Cabinet.

La menace n'était pas vaine et probablement M. Dupuy s'en est rendu compte. Il a pu apprendre, si M. Constans ne lui a pas fait savoir, que la matière électorale était déjà minutieusement étudiée par le vainqueur du boulangisme.

Outre le personnel administratif que ce dernier a toujours eu dans sa main, M. Constans s'était préoccupé de réunir le nerf de la guerre et si les avances gouvernementales auprès de certains gros bonnets de la finance n'ont pas eu tout le succès qu'on en attendait, il n'en est pas de même de l'ancien ministre de l'intérieur.

Celui-ci a réuni à l'heure qu'il est, la forte somme.

De plus, M. Dupuy, n'ignorait pas que dans le cabinet de M. Constans existe un énorme registre avec fermoir à serrure qui contient tout l'énorme travail électoral, exécuté par les soins de l'ancien ministre avec le concours, cela va sans dire, des relations que celui-ci a pu conserver dans le monde administratif.

Les dispositions des feuilles de ce registre sont assez curieuses à observer et peut-être un jour aurons-nous à les faire connaître, mais ce que nous pouvons dire, c'est que M. Dupuy et l'Elysée probablement ont été littéralement hypnotisés par ce registre qui contient tous les dossiers électoraux des députés actuels et de leurs successeurs éventuels, tout autant que par les préparatifs de M. Constans.

Aussi se disent-ils résolus à traiter.

Nous pourrons au besoin préciser davantage, mais nous disons que M. Dupuy a eu à plusieurs reprises une entrevue avec M. Constans.

La dernière a eu lieu dimanche matin, et la veille, M. Constans pénétrait de nouveau à l'Elysée, toujours le matin.

Il était reçu par le général Borins qui représentait le président de la République indisposé.

A la suite de ces entrevues l'accord s'est établi. M. Carnot s'est réconcilié avec M. Constans, et de concert avec M. Dupuy, il a été arrangé et convenu que M. Constans rentrerait au ministère, qu'il y apporterait les concours financiers dont il est assuré et qu'il ferait les élections.

On remarquera que les petits mouvements administratifs de M. Dupuy ont été arrêtés. C'est là une des conditions posées par M. Constans qui, nous l'avons dit, s'était alarmé de voir désorganiser par petits paquets, toute son armée administrative.

On remarquera également que, de ce jour, le malaise de M. Arthaud, beau-frère de M. Dupuy s'est aggravé.

Le journal le *Paris* nous apprend aujourd'hui que « si l'état de M. Arthaud ne s'améliore pas » M. Ch. Dupuy ne pourra pas se rendre à Toulouse.

D'autre part, c'est du jour où l'accord a été établi entre M. Constans et M. Dupuy que ce dernier a fait démentir la nouvelle déjà lancée par ses amis que le président du Conseil prononcerait un grand discours politique et électoral à Toulouse, dimanche prochain.

L'INCIDENT DES MILITAIRES

Paris, 19 mai. — Nous avons les premiers parlé de cet incident. Nous rapportions que dans les couloirs intimes de la Chambre on se disait que des militaires avaient été habillés en civil et placés ensuite sur la place du Château-d'Eau avec une mission déterminée.

Notre information avait dès hier produit une certaine émotion et le *Temps* a cru devoir la démentir en termes catégoriques

Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'un journal de gauche, ce matin, a déclaré que nos assertions étaient parfaitement exactes et a précisé certains points de façon à prouver qu'il en sait long à ce sujet.

On s'occupe, en conséquence, beaucoup de cet incident au Palais-Bourbon et on trouve généralement qu'il est odieux de faire concourir nos soldats à une besogne pour laquelle ils ne sauraient être faits.

On commente naturellement beaucoup la version fournie par le *Petit Parisien*, et plusieurs font observer que le général dont parle notre confrère, qui commandait le 1er mai au Château d'Eau est le général Riu.

« La politique, fait observer un honorable, ne doit pas être chose étrangère à M. Riu, car si je ne me trompe, il a été commandant militaire au Palais-Bourbon. »

D'autres précisent encore les faits : « Si je ne craignais, dit quelqu'un, de faire punir de quelques jours de prison les soldats qui ont été habillés en civil, je donnerai leurs noms. » Quelques-uns assurent qu'on a demandé par compagnie un soldat de bonne volonté pour s'habiller en civil.

Un autre cite un professeur « dont le témoignage serait curieux à recueillir »; un troisième déclare connaître un certain nombre de personnes ayant prêté leurs vêtements civils aux militaires du Château-d'Eau.

En un mot, des témoignages nombreux corroborent notre première information.

Si ce qu'on nous a rapporté est vrai, le gouvernement se serait préoccupé de ces faits, et sentant qu'il lui devenait difficile de se retrancher derrière le démenti tout sec du *Temps* on aurait cherché une explication qui pût être fournie dans le cas où l'incident serait porté à la tribune.

Voici cette explication :

« Un des régiments appelés du dehors pour concourir aux mesures militaires prises le 1er mai était caserné au Château d'Eau. Les ordonnances d'officiers de ce régiment n'avaient pas, comme à Paris, de tenue civile: comme il fallait aller chercher pour les officiers de ce régiment consignés à la caserne, leur repas dans le voisinage, on a pris des hommes de corvée qu'on a fait habiller en civil en vue de ce service. »

Si, comme on l'affirme, la question vient à la tribune, nous verrons comment la Chambre accepterа cette explication. La *Cocarde* assure qu'un député de l'extrême-gauche, qui ne sera ni M. Maujan, ni M. Dumay, interpellera, dès demain, le gouvernement sur cette affaire.

CE QUI SE PASSE AU DAHOMEY

Paris, 19 mai. — On sait que le gouvernement va déposer sur le bureau de la Chambre, une nouvelle demande de crédit pour le Dahomey. A ce sujet un rédacteur du *Paris* est allé interroger un haut personnage que sa situation met en demeure d'être bien informé sur ce qui se passe au Dahomey et en a obtenu les renseignements suivants :

«Nous en sommes encore à la période militaire. La pacification est commencée; mais elle ne pourra être considérée comme définitive que lorsque nous serons complètement débarrassés de Behanzin. Alors seulement on pourra organiser la colonie.»

D'après le général Dodds, Behanzin pourra tenir tout au plus jusqu'au mois de septembre. Si, à cette époque, il ne s'était pas rendu, ou n'avait pas été massacré par ses guerriers, on pourrait tenter un dernier effort sur Agony et tout serait fini: la période militaire serait close.

On s'occuperait alors d'organiser la colonie.

Nous aurions un résident à Abomey, avec cent gardes recrutés en grande partie parmi les indigènes et que commanderaient des officiers français qui iraient volontairement au Dahomey.

Les troubles de l'église de St-Denis

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Deuxième audience

Paris, 19 mai. — Tous les témoins étant entendus, le représentant du ministère public va prendre la parole, quand la défense sollicite et obtient l'autorisation de produire deux individus qui déposent sur des points de fait, d'ordre absolument secondaire.

LE RÉQUISITOIRE

M. le substitut Guillemin peut enfin se faire entendre et voici la thèse qu'il soutient :

« Nous avez pu juger combien cette affaire s'élève au-dessus des litiges dont le tribunal a ordinairement à connaître.

» Si les faits ont soulevé un si grand débat à la Chambre, c'est qu'ils ont trait à l'exercice de la liberté de conscience et de la liberté des cultes.

» Il faut donc rechercher ici, en dehors de tout sentiment politique et religieux, quelle est la part de responsabilité de chacun.

» Des douze inculpés cités ici pour entraves apportées à l'exercice du culte, onze sont réellement coupables.

» Nous examinerons, du chef de chacune des trois préventions, la part de faute qui incombe à tous. Le premier chef est nettement établi, car le sermon de l'abbé Lenfant constituait indiscutablement un exercice du culte. Les désordres qui en ont arrêté le cours ont été trop caractérisés pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la nature du délit. La seule chose à envisager est le degré de gravité qu'il a eu.»

M. le substitut Guillemin rappelle alors les témoignages, et, se basant sur eux, il déclare que le prédicateur n'a parlé en chaire ni de politique, ni de religion; qu'il n'a adressé à ses contradicteurs aucune injure, et, qu'en ce qui concerne l'agression, la responsabilité en retombe sur les accusés eux-mêmes.

Ainsi que dit le représentant du ministère public : il n'est pas possible d'accepter cette thèse des accusés, qu'au lieu d'être les assaillants, ils ont été les victimes.

JUGEMENT

Après des plaidoiries que le manque d'intérêt nous dispense de reproduire, M. le président Flandin fait connaître aux accusés la nature et la portée de la sentence qui va être prononcée: il leur explique que cette sentence accorde le bénéfice de la loi Bérenger pour tous ceux condamnés à la prison, à l'exception des inculpés qui ont déjà subi une peine d'emprisonnement et Moreau, qui est en fuite.

Par contre, les condamnations à l'amende sont prononcées de façon ferme.

Ce préambule achevé, le président prononce la sentence qui, contrairement à l'usage, n'est précédée d'aucun considérant.

Le tribunal se réserve de les rédiger à loisir.

Voici le dispositif du jugement : « Le tribunal acquitte l'accusé Combes ; condamne Moreau, en fuite, à 2 mois de prison et 100 francs d'amende ; Sanlier, à 100 francs d'amende ; Piccardel, conseiller municipal à 3 mois de prison et 300 fr. d'amende ; Henry, à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende ; Pradineau, conseiller municipal, à 2 mois de prison et 100 francs d'amende ; Pillot, conseiller municipal, à 3 mois de prison et 300 francs d'amende ; Chaleyer, à 15 jours de prison sans bénéfice de la loi Bérenger et 200 fr. d'amende ; Champion, conseiller municipal, à 3 mois de prison et 200 fr.; Bousquet et Auger, à 2 mois de prison et 100 fr.

» Tous les condamnés devront payer solidairement les dépens.»

L'impression que cause cette extraordinaire sentence est considérable. Personne au Palais ne s'attendait à un jugement d'une aussi extraordinaire douceur.

L'application si large de la loi Bérenger a été notamment d'une opportunité toute gouvernementale.

L'audience a été levée à 6 h. 45.

ENCORE LA PIRATERIE AU TONKIN

Marseille, 19 mai. — Les journaux du Tonkin, apportés par le *Salazie* signalent de nouveaux actes de piraterie et la nécessité dans laquelle on s'est trouvé de renforcer plusieurs postes.

Le lieutenant Froc, commandant le poste de Ding-Pao, a rencontré une bande de pirates qui était venue piller le village de Pho-Soc, et l'a mise en fuite. La poursuite continue.

Sans être positivement grave, la situation de la région de Ha-Giang est assez inquiétante par suite de la disette qui y règne et de la présence d'assez fortes bandes. Des renforts ont été envoyés à Thuyen-Quang. Les bandes de la région de Hoang-Thubi ont quitté la frontière pour se porter aux environs du poste de Muong-May qu'elles tenaient bloqué. Le colonel Pennequin a envoyé aussitôt sur ces lieux la compagnie Canives qui a réussi à surprendre les Chinois et les a mis en fuite. La poursuite continue.

A Thai-Nguyen, le fameux chef Ba-Ky vient enfin de faire officiellement sa soumission.

Malheureusement ces cas fréquents de soumission n'ont qu'une très faible importance. La plupart du temps, les chefs se rendent seuls tandis que leurs lieutenants et leurs bandes continuent à tenir la campagne. Des cas se présentent aussi très souvent où les chefs de pirates se rendent pour endormir la surveillance et, ce but atteint, reprennent les armes pour recommencer leurs exploits. Le commandant Amar notamment a fait exécuter sur l'heure quatre de ces anciens soumissionnaires pris les armes à la main.

LES ÉVÈNEMENTS DU SIAM

Paris, 17 mai.— A propos des événements du Siam, les journaux du soir reproduisent une lettre curieuse qui redevient d'actualité. Elle est signée de M. Spuller qui, à la date où elle a été écrite — le 13 mars 1889 — était ministre des affaires étrangères. Elle est adressée au ministre de la marine.

On se rendra compte après la lecture des passages que nous en extrayons, que les incidents qui arrivent étaient depuis longtemps prévus et que ce qui manque à certains de nos ministres c'est moins la connaissance des droits de la France que la capacité pour les défendre.

...» Entamer des négociations avec le Siam au sujet, non plus d'un point, mais d'une ligne tout entière de frontières, réclamer de la cour de Bangkok, non plus une localité, mais les territoires qui appartiennent sans conteste à l'Annam, sur la rive gauche du Mékong, et que revendique pourtant ou même occupe le Siam, ce serait aller au devant d'un échec, et tout au moins entamer une négociation dans les conditions qui pourraient nous être le plus défavorables.

» Nous aurions, en procédant d'abord avec le Siam, la presque certitude de n'aboutir qu'à rapprocher cet Etat de la Grande-Bretagne.

»En revanche, mon département a pensé que des négociations à Londres auraient peut-être plus de chances d'aboutir en ce moment.

» Nous avons ainsi chance de retarder la marche des Anglais sur le Mékong, d'arrêter de leur part des progrès alarmants pour notre politique, en Indo-Chine comme pour notre commerce

» Je vous demanderai donc de répondre à la présente communication dans le plus bref délai possible. Notre ambassadeur à Londres attendant que vous m'ayez fait connaître votre assentiment pour entamer avec lord Salisbury des pourparlers que les circonstances ne permettront peut-être pas de reprendre plus tard avec autant d'opportunité (sic). »

LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

DE ROUBAIX-TOURCOING

Nous n'avons pas encore à signaler, cette semaine, de changement notable dans l'allure des affaires sur nos places de Roubaix-Tourcoing.

En tissus, la situation reste toujours satisfaisante pour les fabricants de fantaisie qui semblent bien pourvus d'ordres. Malheureusement, en ce qui concerne certains articles pour confection, dans la composition desquels il entre du mohair, la plus value considérable subie par cette matière en forçant les fabricants de majorer leurs prix, apportera peut-être un peu d'entrave à la remise des commissions.

En lainages, les prix de certains articles tels que la serge s'affermissent de plus en plus : les anciens stocks s'épuisant, les acheteurs de tissus sont maintenant forcés de compter avec la hausse.

Dans le commerce de laines, les affaires restent calmes : la fabrique, qui s'était largement ouverte pour son alimentation, n'opère plus qu'au fur et à mesure de ses besoins. La laine fine est assez délaissée, et la demande se porte surtout sur les croisés de Buenos-Ayres et d'Australie, qui s'emploient pour la fabrication de cheviots.

Malgré le caractère restreint des transactions, les prix se maintiennent bien.

La filature de laines à forfait s'alimente régulièrement, mais elle se plaint de la difficulté d'obtenir des prix à la parité des cours du peigné. La façon a quelque tendance à augmenter.

Dans les Couloirs

A LA CHAMBRE

Les poursuites contre M. Baudin

Paris, 19 mai — La commission a pris connaissance du rapport adressé par le préfet de police au ministre de l'intérieur, le 2 mai, au sujet de la journée et des incidents de la veille.

Elle a entendu ensuite le procureur général qui lui a communiqué : 1° Une lettre émanant d'une personne offrant de déposer sur des faits dont elle a été témoin ; 2° la dépêche par laquelle le préfet de police a ordonné la mise en liberté de M. Baudin.

Ainsi que nous l'avons annoncé des premiers, M. Baudin a demandé à être entendu par la commission ; il a refait, cela va sans dire, le récit des faits tel qu'il l'a présenté à la Chambre, le jour de son interpellation, puis il a ajouté : « Vous avez eu sous les yeux le rapport de police et par le dossier les témoignages invoqués contre moi. Je désirerais que vous voulussiez bien maintenant entendre mes témoins ».

Cette proposition a soulevé dans le sein de la commission une très longue discussion. A la fin, par six voix contre quatre et une abstention, la proposition a été rejetée.

La discussion générale a été aussitôt après ouverte.

Après la nomination du rapporteur, la commission a discuté sur le point de savoir si les pièces du dossier seraient annexées au rapport. Cette proposition a été rejetée.

La commission entendra demain matin, la lecture du rapport qui sera déposé le soir sur le bureau de la Chambre.

Sans demander la discussion immédiate, la Commission se tiendra prête dans le cas où la Chambre l'ordonnerait.

Voici les noms des 4 commissaires qui ont voté pour que M. Baudin put faire entendre ses témoins : MM. Pourquery de Boisserin, Mathée, Jaurès et Verniere. M. Le Myre de Vilers s'est abstenu.

La discussion générale a été fort longue.

Enfin, à 6 heures 30, par 7 voix contre 4, la commission a conclu à l'autorisation des poursuites.

Par 6 voix contre 4, M. Labussière a été nommé rapporteur. Il y a eu 4 abstentions.

Echange de sièges

Il se confirme que M. Doumer, député radical de l'Yonne, et ancien chef de cabinet de M. Floquet, se présentera à Paris à la place de son ancien patron, dans le onzième arrondissement.

On ajoute que M. Floquet serait candidat à Auxerre, à la place de M. Doumer.

Les transports de troupes en 1870-71

La commission des transports de la guerre a adopté à l'unanimité le rapport de M. Trouillot concluant à l'adoption de la proposition de M. Pelletan, tendant à la nomination d'une commission parlementaire chargée de suivre le procès introduit par l'Etat contre les Compagnies de chemins de fer, pour obtenir la revision des comptes des transports des troupes en 1870-71 s'élevant à la somme de 79,997,625 fr. 34 c.

AU SÉNAT

La commission des étrangers

La commission relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national, a nommé pour président M. Merlin, et pour secrétaire M. Gravin.

Elle a examiné ensuite la proposition de loi qui lui était soumise avec une légère modification à l'article 3, modification ayant pour objet d'aggraver les peines inscrites à la loi, lorsque l'étranger aura omis, à dessein, de faire sa déclaration.

M. Velten est chargé du rapport.

La commission des octrois

Après la nomination de M. Garnion comme président et de M. Morel comme secrétaire, la commission a décidé d'entendre, à sa première réunion, le président du conseil et le ministre des finances.

NOUVELLES DU JOUR

Les visites académiques du compagnon Leroy

Paris, 19 mai. — Le révolutionnaire Achille Leroy, candidat à tous les fauteuils académiques vacants, a fait hier ses visites aux académiciens en costume sensationnel de général bolivien, surchargé de broderies et agrémenté d'un gilet Louis XV.

Le citoyen Leroy est monté sur la diligence de Maxime Lisbonne traînée par quatre chevaux blancs. Il était accompagné de son secrétaire, Marius Tournade et de quelques compagnons anarchistes.

Le grotesque équipage s'est arrêté successivement chez MM. Claretie, Halévy-Hervé, Rousse, qui sont absents. M. Meilhac reçoit le candidat qui vient lui apprendre qu'il veut rajeunir l'académie.

— Si vous pouviez aussi rajeunir les académiciens ! lui a répondu le spirituel auteur dramatique.

M. Jules Simon auquel Lisbonne promettait sa protection pour la « prochaine » a répliqué : « Je ne la verrai pas, sinon il faut vous dépêcher. »

M. Doucet a fait remarquer au candidat qu'il trouverait bizarre qu'il allât demander un siège à la Bourse du travail.

Tournade a répliqué : « Pourquoi le syndicat des académiciens ne serait-il pas représenté à la Bourse du travail ? »

Le citoyen Leroy, trônant toujours sur le char du directeur du « Casino des concierges » est retourné chez les immortels qui étaient absents au début des visites et a emprunté un louis à M. Hervé pour payer « ses frais de candidature ».

— « Nous combattrons tous les deux pour le roi » s'écrie Tournade ; il va ensuite à la Chambre. En revenant, comme la foule entoure le véhicule, Lisbonne avise la terrasse du restaurant Durand, et crie : « Je paie une tournée ! »

Les compagnons s'élancent tout joyeux vers le café et délogent MM. Reinach, Spuller et Etienne qui y étaient installés.

Le comité électoral plébiscitaire

Paris, 19 mai. — Un certain nombre de députés réunis au siège du comité revisionniste, se sont constitués en vue des élections prochaines, par groupes plébiscitaires sous la présidence de M. Delafosse. Leur programme électoral comporte l'élection du chef de l'Etat par le suffrage universel et le referendum.

Un comité électoral a été nommé pour patronner tous les candidats sans distinction d'origine qui adhéreront au programme ci-dessus.

Le gouvernement et les syndicats

Paris, 19 mai. — La *Libre Parole* de demain publiera une lettre adressée par M. Sainte-Claire-Deville au président du Conseil, de laquelle il résulte qu'en présence de l'agitation existant parmi les ouvriers de tabac et des allumettes, de certains établissements militaires, et de la Compagnie du Gaz, la Chancellerie prépare une modification à la loi des syndicats.

Nous nous bornons pour l'instant à constater que le gouvernement veut restreindre la liberté des syndicats, aujourd'hui qu'il se sent touché.

L'article de M. Magnard dans le « Figaro » de demain

Paris, 19 mai. M. Magnard dans le *Figaro* faisant allusion aux témoignages peu significatifs recueillis par la commission des poursuites contre M. Baudin, constate que cette affaire prend une tournure peu favorable au désir du gouvernement.

Comment se fait-il que le ministère n'ait pas été mieux informé?

« J'ai peur, écrit-il, que M. Dupuy et ses collègues ne se fassent une idée fausse de leur énergie. Il ne suffit pas de frapper fort, il faut frapper juste. »

Une déclaration attendue

Paris, 19 mai. — Le comité révisionniste de la rue de Madrid avait convoqué pour aujourd'hui les députés partisans de ce programme.

La réunion a rédigé une déclaration qui paraîtra probablement demain matin.

Départ du « Taygète »

Kotonou, 19 mai. —Le *Taygète* de la Compagnie Fraissinet est parti ce matin de Kotonou pour Marseille avec 100 passagers.

L'élection de Vervins

Vervins, 19 mai. — M. Piette, sur l'avis du comité de la droite républicaine, vient de se désister en faveur du candidat révisionniste, Farcy-Larue.

Rejet du budget de la Justice. à la Chambre italienne.

Rome, 19 mai — La Chambre des députés a rejeté par 138 voix contre 133, l'ensemble du budget de la justice.

Ce vote produit une vive impression et est vivement commenté.

Crise ministérielle en Italie

Rome, 19 mai. — A la suite du rejet du budget de la justice, le garde des sceaux a donné sa démission.

Une crise ministérielle complète est possible.

Le roi a ajourné son départ pour Milan. Les ministres ont été convoqués d'urgence au ministère de l'intérieur dans la soirée. M. Giolitti a été mandé au Quirinal.

Les grévistes de Hull

Hull, 19 mai. — Cette après-midi, les grévistes ont voté la reprise du travail pour mardi matin.

L'insurrection au Brésil

Rio-de-Janeiro, 19 mai. — Des télégrammes de Rio-Grande annoncent que le général insurgé Taveres, a attiré les troupes du général Pelloz dans une embuscade et les a complètement battues, en leur prenant leur artillerie, leurs bagages et une grande quantité d'armes et de munitions.

Les insurgés dont les pertes sont insignifiantes se portent maintenant sur la ville de Bage.

L'incident Herbette-Baumbach

Berlin, 19 mai. — M. Herbette, dans une lettre qu'il adresse à M. Baumbach, dément catégoriquement le propos que celui-ci lui a prêté, et affirme même ne l'avoir jamais rencontré, ne pas le connaître.

M. Baumbach répond que les paroles qu'il a prêtées à l'ambassadeur français sont exactes sinon quant aux termes, du moins quant au sens, et qu'elles lui ont été dites par M. Herbette à un dîner du chancelier de l'empire où il s'était fait présenter à lui comme vice-président du Reichstag.

Le cas de M. Tassin

Paris, 19 mai. — Le cas de M. Tassin, député opportuniste du Loir-et-Cher, est l'objet de toutes les conversations dans les couloirs de la Chambre. Ses correligionnaires essaient de plaider sa cause et disent que les faits révélés par M. Andrieux et la *Libre Parole* remontent à longtemps et qu'il y a *prescription*. Ils reconnaissent cependant que la démission de M. Tassin, comme député, s'impose. C'est à qui a fait courir le bruit que cette démission avait été envoyée; renseignements pris, la chose n'est pas encore faite. A entendre une personne ordinairement bien renseignée, ce ne serait qu'une question d'heures.

Le Comptoir des fonds nationaux

Paris, 19 mai. — M. Rolly de Balnègre, assisté de MM. Imbert, administrateur judiciaire au tribunal civil, et Michel, expert-comptable, a procédé ce matin à onze heures à la levée des scellés et à l'ouverture des cinq coffres forts du Comptoir des fonds nationaux, 92, rue de Richelieu.

On dresse en ce moment l'inventaire des valeurs et documents que contenaient ces coffres-forts. On y a trouvé environ 150,000 francs en numéraire et billets de banque.

M. Michel, l'expert, s'est fait remettre tous les livres de la maison pour vérifier les dépôts de titres et toute la comptabilité. Dès que ce travail sera terminé, M. Imbert établira le bilan du Comptoir. L'administration judiciaire adressera à tous les actionnaires de la maison une lettre de convocation pour l'assemblée générale qui aura lieu le 12 juin prochain. Il espère être alors en mesure de présenter un exposé fidèle de la situation : les actionnaires auront à se prononcer sur ses mesures à prendre et à nommer un nouveau conseil d'administration.

Il est établi que les administrateurs en fuite, MM. Nahmias, Laffargue et Bernard Gresser, n'ont pas retiré des maisons de banque où ils étaient placés les fonds de la Société.

Le passif est évalué à 800,000 fr. environ.

M. Imbert a congédié, ce matin, une partie des employés. Il a conservé seulement ceux qui lui sont indispensables pour l'assister dans sa tâche et assurer le service. Le service des journaux publiés par le Comptoir sera continué. Jusqu'à ce jour, peu de réclamations sérieuses sont parvenues à l'administration judiciaire.

Les administrateurs en fuite sont activement recherchés par la police. Une surveillance très active est exercée au domicile de la maîtresse de M. Nahmias, à Courbevoie.

Explosion d'une cartouche de dynamite

Paris, 19 mai. — Les débris de la cartouche qui a fait explosion ce matin, rue Denfert-Rochereau, ont été examinés par M. Girard.

Ils comprennent :

1° Un bulletin de vote pour les élections municipales de 1893 portant le nom de Hornbostel. Au dos de ce bulletin se trouvent les lignes manuscrites suivantes : « La réunion organisée par M. Lompré, conseiller sortant, au préau de l'école, rue des Feuillantines, est très houleuse à l'intérieur. Aucun incident au dehors. Signé : Tanguy. »

2° Une feuille manuscrite presque entièrement consumée et qui paraît être une traduction latine ;

3° Un fragment du *Petit Journal* de juin 1892, où il est question des Courses de Paris à Belfort ;

4° Un crochet en fer qui doit provenir d'un rossignol cassé ;

5° Des débris de ficelle, de fil noir, de toile à garnir dont se servent les tailleurs.

La cartouche devait être chargée d'un mélange de poudre chloratée et de poudre ordinaire. L'examen microscopique des cendres n'a pas relevé la présence des matières absorbantes que l'on mélange d'habitude à la dynamite.

La liberté de la chaire

Le tribunal de Saint-Palais (Basses-Pyrénées), a eu à s'occuper, il y a quelques jours, de l'affaire correctionnelle intentée au R. P. Pierre Damien Lapeyre, pour un sermon prononcé le 17 janvier à Esterencuby. Le prédicateur bénédictin était accusé d'avoir critiqué les actes du gouvernement, en ce qui concerne les lois scolaires. Il y avait deux témoins à charge : un cantonnier, qui, un cantonnier qui n'a rien dit, et un instituteur qui a parlé de tout, excepté du chef d'accusation. Celui-ci, du reste, a la spécialité de chercher toutes les occasions de nuire aux prêtres de la région.

Après une éloquente plaidoirie de Me Camitrot, le tribunal a déclaré qu'aucun délit prévu par la loi ne ressortait des paroles du P. Damien, et a prononcé son acquittement.

Mort du général Nayral

Paris, 19 mai. — M. le général de brigade Nayral, commandeur de la Légion d'honneur, a succombé hier à Paris à l'âge de quatre-vingt ans.

Il était en retraite depuis 1873.

Le duel Albin d'Elva

Paris, 19 mai. — Une rencontre à l'épée a eu lieu, hier, à quatre heures, à Villy-d'Avray, entre M. Albin et le vicomte Joseph d'Elva.

A la première reprise, M. Albin a été atteint au bord cubital de l'avant-bras gauche d'une blessure pénétrante qui, sur l'avis des docteurs, l'a mis dans l'impossibilité de continuer le combat.

En conséquence, malgré les instances de M. Albin, les témoins ont mis fin à la rencontre.

MM. Ch. Pautmier et Le Hérissé assistaient M. d'Elva. Les témoins de M. Albin étaient MM. L. Serizier et P. Gavault.

L'incident de Khone

Paris, 19 mai. — M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, n'a reçu aucune nouvelle dépêche de M. de Lanessan, au sujet des incidents de Kong. Il attend un télégramme d'un moment à l'autre, en réponse à la dépêche qu'il a adressée hier au gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Delcassé a télégraphié également à notre résident au Cambodge de lui adresser directement à Paris le double des dépêches qu'il aurait à transmettre à M. de Lanessan au sujet des incidents en question.

BOURSE DE PARIS DU 20 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de clôt.	Cours de clôt
97 35	3 0/0	...	...	97 35	97 25	
105 90	4 1/2 0/0	...	...	...	...	
92 50	Italien	...	...	92 50	92 22	
39 15	Banq. de France	...	...	...	3935	
173	R. d'Escompte.	...	...	...	155	
638	Banq. de Paris.	...	...	...	638	
963	Crédit Foncier.	...	...	965	965	
760	Créd. Lyonnais	...	...	...	762	
132 50	Crédit Mobilier.	...	...	...	135	
1504	Lyon.	...	...	...	1510	
1895	Nord.	...	...	1897	1900	
48	Panama.	...	...	...	48	
2708	Suez.	...	...	2715	2712	
1370	...as.	...	...	...	1372	
643	Autrichiens.	...	...	...	645	
228	Lombards.	...	...	...	231	
455	Nord Espagne.	...	...	158	158	
498	Saragosse.	...	...	499	499	
658	Méridionaux.	...	...	657	656	
	Métaux.					
502 50	Egypte.	...	...	...	502 50	
95 9/16	Hongrois.	...	...	... 1/	95 11/16	
24 90	Turc.	...	...	24 97	24 90	
592 50	Banq. Ottomane	...	...	593 75	592 81	
6513 16	Extérieure.	...	...	6514 16	6513 16	
384 12	Rio-Tinto.	...	...	392 50	391 25	
418 75	Tharsis.	...	...	420	420	
22 7/8	Portugais.	...	...	22 1/16	22 1/16	
...	Consolidés.	...	...	...	...	
...	Russe 1880.	...	...	...	...	
98 60	Russe consolidé	...	...	...	98 90	
78 55	Russe nouveau.	...	...	...	78 60	
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	
...	Dynamite.	...	...	464	464	
...	3 0/0 nouveau.	...	...	...	...	
122 12	Alpines.	...	...	123 75	123 12	
113	Cables.	...	...	121	123	
57 50	Russe Orient.	...	...	...	...	
...	Priorités.	...	...	...	...	
82	Mobilier espag.	...	...	82	82	
...	6 0/0 amortiss.	...	...	...	...	
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	
...	Générale.	...	...	...	...	
...	Est.	...	...	...	...	
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	
...	Midi.	...	...	...	...	
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	
...	Orléans.	...	...	...	...	
...	Ouest.	...	...	...	...	
...	Anglais.	...	...	...	...	
...	Autriche or.	...	...	...	...	
...	Belge 3 0/0.	...	...	...	...	
...	Ville d'Amiens.	...	...	...	...	
...	Lille 1860.	...	...	...	...	
...	Lille 1869.	...	...	...	...	
...	Ville de Lyon.	...	...	...	...	
...	V. de Roubaix.	...	...	...	...	
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	
...	Téléphone.	...	...	...	...	
...	Voitures 4 0/0.	...	...	...	...	
...	Suez (obligat.).	...	...	...	...	
...	Cacérès.	...	...	...	...	
...	Asturies.	...	...	...	...	
...	Foncières 1863.	...	...	...	...	
...	Rente Foncière.	...	...	...	...	
...	Cacérès (act.).	...	...	...	...	
...	Est (oblig.).	...	...	...	...	
...	Midi (oblig.).	...	...	...	...	
...	Béthune.	...	...	...	...	
...	Picardie.	...	...	...	...	
...	Nord-Est.	...	...	...	...	
...	Ouest (act.).	...	...	...	...	
...	Orléans (oblig).	...	...	...	...	
...	Fives-L. d'Lobl.	...	...	...	...	

(*Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue*).

BOURSE DE LILLE DU 20 MAI

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 100	...	115	**OBLIGATIONS**		
» 63, r. 100	...	138 75	Tramw. Nord.	...	428 50
» 68, r. 500	...	580	Union fin. N.	...	465
» 77, r. 500	...	503	Gaz de Wazem	...	515
» 85, r. 500	402 50	402 50	Ch. Cr. Econ.	...	506 75
» 84, 1